



Litige voisin forage

Par **Coco0908**, le **03/09/2020 à 14:20**

Bonjour, mon propriétaire met à ma disposition ainsi qu'à celle de mon voisin un forage. Nous avons chacun dans nos jardins respectifs des sorties d'eau de ce forage. En revanche la pompe a été placée dans son jardin.

mon voisin trouvant la pompe trop bruyante il a pris la décision de couper la pompe du forage et ainsi de m'en interdire l'accès.

ma question est la suivante : a-t-il le droit de se comporter ainsi ? Que dois-je lui dire pour qu'il rallume la pompe

j'ai avisé mon propriétaire mais rien y fait.

Je suis donc embêtée pour le remplissage de ma piscine (je rajoute de l'eau une fois par semaine).

merci de votre réponse

Par **youris**, le **03/09/2020 à 15:13**

bonjour,

si cela est prévu dans votre bail, il appartient à votre bailleur d'agir pour que le bail soit respecté, votre interlocuteur, c'est votre bailleur et non votre voisin.

si votre bailleur n'agit pas, faites lui un courrier recommandé avec A.R.

salutations